



Accident dans un restaurant

Par **perrine75**, le **21/11/2014** à **19:36**

Bonjour,

Dans un MacDo, le 8 novembre, à midi, à Paris, j'ai reçu sur la tête une grosse barre métallique (l'établissement était en fin de travaux) qui est tombé depuis une cuisine dont un employé a ouvert la porte brusquement. J'ai été 30 minutes totalement sonnée avec douleurs atroces, de forts troubles de la vision, sphincters lâchant, etc. L'employé m'a dit un simple excusez-moi sur le coup et 10 minutes après m'a proposé de me donner un hamburger sans plus. Il ne m'a rien demandé, n'a appelé ni le Samu ni son manager. Je suis sortie seule du lieu. J'ai encore mal aujourd'hui, ça m'empêche de m'endormir et de travailler normalement. J'ai écrit il y a quelques jours une lettre au directeur du Macdo lui exposant les faits. Suite à la lettre, j'ai reçu un message sur mon répondeur hier d'un employé qui voulait prendre de mes nouvelles et m'annonça que sa manager allait me contacter pour me voir physiquement. Donc le restaurant ne nie pas le préjudice. Que puis-je faire sur un plan juridique?

Merci de m'aider à donner suite à cette histoire

Par **Wilco**, le **25/11/2014** à **18:27**

Je ne suis pas un spécialiste mais je pense qu'il y a de quoi porter plainte effectivement... d'ailleurs, si ils demandent autant de nouvelles ce n'est peut-être pas par hasard (même si cela peut aussi être de la gentillesse bien entendu).
Les séquelles persistent-elles encore aujourd'hui ?

Par **perrine75**, le **26/11/2014** à **23:27**

Merci pour votre réponse. Aujourd'hui j'ai encore mal à la tête, surtout avant de m'endormir, c'est très gênant. Sinon rien ne semble avoir été endommagé en interne. Malgré ce que l'employé m'a dit au téléphone, aucun manager ne m'a appelé suite à la lettre. J'aimerais vraiment faire quelque chose car je trouve la non-réaction du restaurant inacceptable. Il faut qu'ils comprennent.